

BELLEVUE BEGNINS

1/3

Notre origine et notre stratégie « Vieillissement et personnes âgées ».

- 1910 Création de la Société en faveur de la Vieillesse malheureuse et abandonnée du IIIème arrondissement ecclésiastique (districts de Nyon, Rolle, Aubonne et Morges), à l'initiative d'un conseiller national (M.Lagier), des préfets, pasteurs et personnalités de la région.
- 1911 Mise en œuvre de cette société par la location d'une maison à Trélex – 25 lits sur 3 étages.
- 1915 La maison de Trélex est à vendre, l'offre n'est pas été retenue vu le mauvais état du bâtiment. Achat de la Pension Bella Vista à Begnins avec jardin, verger et vigne et quelques prés (un peu plus de 10'000 m2 pour le prix fr. 49'000.-- alors que l'association n'en possédait que 30'000.--
- 1911 à 1958 Une seule direction d'abord Mr Michot, instituteur à Crans, puis de sa fille, aidés de 2 collaboratrices. On vivait en famille et les pensionnaires aidaient aux travaux.
- 1948 L'adoption de la loi sur l'AVS, a modifié la situation financière des retraités. Les personnes accueillies ne sont plus des indigents, mais des citoyens à part entière conscients de leurs droits.
- 1966 L'Asile des Vieillards est rebaptisé Bellevue Maison de retraite.
Au fil des années BELLEVUE a subi de multiples transformations : aménagement de terrasse, véranda, combles habitables, installation d'ascenseurs, etc.
- 1975 Construction d'une nouvelle aile médicalisée. Avec le vieillissement de la population, les personnes nécessitant des soins continus sont plus nombreuses et BELLEVUE devient un établissement médico-social pouvant accueillir 50 personnes en long séjour ou pour des séjours de courte durée.
- 1976 Inauguration du nouveau bâtiment. Le nouvel Etablissement médico-social, dès lors entièrement médicalisé, ne compte plus que des chambres à 1 et 2 lits ; celles de 5 et 6 lits ne sont plus qu'un mauvais souvenir.
- 1986 Pour mieux diversifier la prise en charge graduelle des personnes âgées, Bellevue fait construire, avec l'aide des pouvoirs publics, un immeuble subventionné à logements intégrés où retraités et familles cohabitent.
- 1990 – 2004 Les charges d'exploitation augmentent du fait de la péjoration de l'état de santé des résidents et des exigences de qualité de soins des services de la Santé Publique. Il faut

trouver des solutions pour réaliser des économies sans cependant diminuer la qualité des soins et de l'animation. Force est de constater que de par ses statuts obsolètes l'association est volatile et ne peut par exemple, pas être inscrite au Registre du commerce.

Il est décidé d'en moderniser le statut juridique pour pérenniser l'institution. L'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2004 vote donc la dissolution de l'association et la reprise de son patrimoine et de l'exploitation de l'EMS par la Fondation Bellevue au premier janvier 2005. M. Aldo Fossati, ancien syndic de Begnins, est pressenti et accepte la présidence du premier conseil de fondation. On a saisi l'opportunité de la démission de la directrice au début de 2005 pour ne pas mettre le poste au concours et confier la direction à temps partiels à MM Crottaz et Ramseyer directeurs des EMS Quatre Saisons à Gland et La Clé des champs à Mont-sur-Rolle, permettant ainsi de développer des synergies (certaines collaborations existant déjà) entre les trois établissements.

A l'usage on se rend rapidement compte qu'il faut faire un pas de plus en créant une fondation qui exploite les 3 EMS. Pour cela est créée la Fondation Belle Saison.

Il n'y a dès lors plus qu'une seule direction et un seul employeur au lieu de trois ce qui simplifie la gestion du personnel, des charges sociales, des facturations, etc. Libéré des contingences de gestion de l'EMS, le conseil de fondation de Bellevue projette de construire sur le site, un immeuble de 28 appartements protégés pour mettre à disposition des personnes dont l'autonomie se restreint en raison du vieillissement, afin qu'elles aient à proximité un réseau de soins de base (le CMS) et d'autres prestations à la carte fournies par l'EMS de Bellevue.

Une SA a but non lucratif pour financer et construire cet immeuble est en formation. La commune de Begnins a souscrit une participation de 800'000 francs. Notre démarche est d'obtenir la participation de communes pour augmenter les fonds propres de la SA et ainsi diminuer la charge du service de la dette et par répercussion offrir des appartements à loyers abordables pour personnes de conditions modestes.

2009

En résumé :

3/3

L'évolution de l'institution est étroitement liée à l'évolution démographique. En cent ans on a passé des dortoirs aux chambres individuelles, on s'est soucié d'offrir des logements à loyers modérés (14 appartements) dont on a pu adapter certains pour des personnes à mobilité réduite. Maintenant, considérant que nos aînés viennent en EMS de plus en plus âgés et évidemment de moins en moins indépendants, la fondation juge nécessaire de créer une structure intermédiaire d'habitation, pour les personnes âgées en perte d'autonomie mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'entrer en EMS, afin de leur permettre de passer une tranche de vie dans des conditions de sécurité dans des logements individuels à proximité des prestations de santé et de sociabilité.

17.01.2011.GTY